



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/057
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord-Ouest du Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4709 et en vue d'y stocker des remorques et des châssis de poids lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS AVRIL, Boulevard des Apprentis – 44 550 MONTOIR-DE-BRETAGNE, SIREN n° 384 803 862 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS AVRIL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-075 portant sur la dépendance susvisée le 13/07/2020.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une surface de 2 577 m².
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 13 mois à compter du 18/05/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-075 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.